

## POOLPFLEGE Brom

Numéro de la version: 8.0  
Remplace la version de: 02.08.2017 (7)

Révision: 06.04.2021  
Première version: 01.04.2007

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Identification de la substance**

**bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione**

**Marque commerciale**

**POOLPFLEGE Brom**

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

La substance est exemptée de l'obligation d'enregistrement.

**Numéro CE**

251-171-5

**Numéro CAS**

32718-18-6

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation par les consommateurs (domaine public)  
Produit chimique de traitement de l'eau

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser pour l'injection ou vaporisation  
Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sonnenkönig of Switzerland  
Olensbachstrasse 9-15  
CH-9631 Ulisbach  
Schweiz

Telefon: ++41 (0) 58 611 60 00  
Telefax: ++41 (0) 58 611 60 60

**e-Mail (Personne compétente)**

advertising2@armin-schmid.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche - Tél. 145 (depuis l'étranger: +41 44 251 51 51)

# POOLPFLEGE Brom

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification				
Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.14	matière solide comburante	3	Ox. Sol. 3	H272
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1B	Skin Corr. 1B	H314
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	1	Aquatic Acute 1	H400

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

#### Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement danger

Pictogrammes

GHS03, GHS05, GHS07, GHS09



Mentions de danger

<b>H272</b>	Peut aggraver un incendie; comburant.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H314</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.

# POOLPFLEGE Brom

## Conseils de prudence

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102** Tenir hors de portée des enfants.
- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P220** Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
- P260** Ne pas respirer les poussières.
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P391** Recueillir le produit répandu.

## Informations additionnelles sur les dangers

**EUH031** Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Fermeture de sécurité pour enfants** oui

**Indication de danger détectable au toucher** oui

## 2.3 Autres dangers

Risques de coups de poussière.

## Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

**Nom de la substance** bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

#### Identificateurs

No CAS 32718-18-6

No CE 251-171-5

**Formule moléculaire** C5H6N2BrClO2

**Masse molaire** 241,5 g/mol

**Pureté** 90 - 100%

Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
-	-	485 mg/kg	oral

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.

Retirer la personne concernée - de la zone dangereuse et l'allonger.

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Consulter un médecin.

#### Après contact cutané

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Appeler immédiatement un médecin. Cause des plaies dures à guérir.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

Appeler absolument un médecin.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Notes à l'intention du médecin

Aucune.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition; observation médicale est donc nécessaire pendant au moins 48 heures après l'exposition.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

Danger d'une explosion de poussières.

Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé.

Propriété comburante.

#### Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), gaz / vapeur, toxique, composé du brome, composé du chlore

### 5.3 Conseils aux pompiers

Non combustible.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### Équipements de protection particuliers des pompiers

combinaison de protection chimique, porter un appareil respiratoire autonome

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Aérer la zone touchée.

Ne pas respirer les poussières.

La lutte contre les poussières.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Abattre la poussière à l'eau pulvérisée.  
Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.  
Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.  
En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.  
Recueillir le produit répandu.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.  
Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.  
Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.  
Matières incompatibles: voir rubrique 10.  
Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Élimination de dépôts de poussières.  
L'aspiration des poussières combustibles ne peut être effectuée qu'au moyen d'aspirateurs exempts de sources d'inflammation.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

#### Indications/informations spécifiques

Les couches, les dépôts et les tas de poussières combustibles doivent être traités comme toute autre source susceptible de conduire à la formation d'une atmosphère explosive dangereuse.  
Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler.  
Danger d'une explosion de poussières.

## **Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles**

### **Conserver à l'écart de**

matériau absorbant organique, pâte à papier/papier

### **Mesures de protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Lavez les mains après chaque utilisation.

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Atmosphères explosives**

Élimination de dépôts de poussières.

L'aspiration des poussières combustibles ne peut être effectuée qu'au moyen d'aspirateurs exempts de sources d'inflammation.

### **Risques d'inflammabilité**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

### **Substances ou mélanges incompatibles**

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.

Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.

Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Combustibles.

Stocker à l'écart des agents de réduction.

Stocker à l'écart des acides.

### **Protéger contre l'exposition externe tel(s) que**

chaleur, humidité, lumière, eau

### **Considération des autres conseils**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **Exigences en matière de ventilation**

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

# POOLPFLEGE Brom

## Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

## Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation par les consommateurs (domaine public).

Produit chimique de traitement de l'eau.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
FR	poussières réputées sans effet spécifique	-	VME	-	10	-	-	i	INRS
FR	poussières réputées sans effet spécifique	-	VME	-	5	-	-	r	INRS

#### Mention

i fraction inhalable

r fraction alvéolaire

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166).

# POOLPFLEGE Brom

## Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur de la matière	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène	-	>480 minutes (perméation: niveau 6)
IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle)	-	-
PVA: alcool polyvinylique	-	-

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

## Mesures de protection diverse

Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides.

## Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Filtre à particules (EN 143).

P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	solide (comprimés)
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	156 – 162 °C, (OECD Guideline 102) décomposition spontanée
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	ne s'applique pas décomposition spontanée de la matière
<b>Inflammabilité</b>	non inflammable
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	non déterminé

## POOLPFLEGE Brom

<b>Point d'éclair</b>	142 °C
<b>Température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz</b>	ne s'applique pas (solide)
<b>Température de décomposition</b>	160 °C
<b>(Valeur de) pH</b>	ne s'applique pas
<b>Viscosité</b>	non pertinent (solide)
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau	hydrolysis (solubilité dans l'eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	3,8 mPa à 25 °C (OECD Guideline 104)
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
Densité	non déterminé
Densité relative	1,87 à 23 °C (eau = 1) (OECD Guideline 109)
<b>Caractéristiques des particules</b>	il n'existe pas de données disponibles
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	il n'y a aucune information additionnelle
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

C'est une substance réactive.  
Propriété comburante.

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'une explosion de poussières.  
Gaz / vapeur, toxique En contact avec Acide.  
Dangereux/réactions dangereuses avec. Matières combustibles, Substances organiques.

## 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Humidité.

La lutte contre les poussières.

Températures hautes. (>52°C).

Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

## 10.5 Matières incompatibles

acides, bases, réducteurs, Matières combustibles, composés d'ammonium, ammoniac (NH<sub>3</sub>), hypochlorites

Rejet de matières toxiques avec:

acides

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Études animales; Données obtenues lors d'autres essais toxicologiques; Jugement d'experts (la détermination de la force probante des données).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë (cutanée).

Nocif en cas d'ingestion.

##### Inhalation.

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
oral	LD50	485 mg/kg	rat	-	Supplier
oral	LD50	700 mg/kg	souri, mâle	-	Supplier
cutané	LD50	>2.000 mg/kg	lapin	FIFRA	Supplier

##### Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### **Mutagénicité sur cellules germinales**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### **Cancérogénicité**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### **Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas énuméré.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source	Durée d'exposition
EC50	0,87 mg/l	daphnie	US-EPA	Supplier	48 h
LC50	0,65 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	-	Supplier	96 h
ErC50	2 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	Supplier	72 h

#### Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Il n'existe pas de données disponibles.

#### Persistance

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

#### Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 2 Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

# POOLPFLEGE Brom

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN3085

IMDG-Code UN3085

OACI-IT UN3085

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.

IMDG-Code OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S.

OACI-IT Oxidizing solid, corrosive, n.o.s.

Nom technique bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 5.1 (8)

IMDG-Code 5.1 (8)

OACI-IT 5.1 (8)

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III

IMDG-Code III

OACI-IT III

14.5 Dangers pour l'environnement dangereux pour le milieu aquatique

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur -

## POOLPFLEGE Brom

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément - aux instruments de l'OMI

### 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

Mentions à porter dans le document de bord	UN3085, SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A., (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione), 5.1 (8), III, (E), danger pour l'environnement
Code de classification	OC2
Étiquette(s) de danger	5.1+8, poisson et arbre
	
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	58

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	5.1+8, poisson et arbre
	
Dispositions spéciales (DS)	223, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 kg
EmS	F-A, S-Q
Catégorie de rangement (stowage category)	B

## POOLPFLEGE Brom

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	5.1+8
	
Dispositions spéciales (DS)	A3
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 kg

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Pas énuméré.

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Pas énuméré.

##### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)				
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
E1	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 1)	100	200	56)
P8	liquides et solides comburants	50	200	55)

##### Mention

55) liquides comburants, catégorie 1, 2 ou 3, ou solides comburants, catégorie 1, 2 ou 3

56) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

Pas énuméré.

## POOLPFLEGE Brom

**Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013**

Pas énuméré.

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Pas énuméré.

**Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Pas énuméré.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Indication des modifications: Rubrique 2, 3, 7, 8, 15

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords européens relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/ rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin

## POOLPFLEGE Brom

Abr.	Description des abréviations utilisées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. 2019 - ATP 12 2019/521.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

## POOLPFLEGE Brom

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.